

Chouans contre bleus

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Chouans contre bleus : 1793-1795 / Sébastien Evrard ; [préface de Jean Tulard]

Auteur(s) : Évrand, Sébastien (19..-....) historien du droit

Autre(s) responsabilité(s) : Tulard, Jean (1933-....) historien (Préfacier)

Publication : [Paris] : mare & martin

Date de copyright : C 2018

Description matérielle : 1 vol. (264 p.) : couv. ill. ill., cartes, graph. ; 24 cm

Collection : Histoire du droit & des institutions

ISBN : 978-2-84934-407-1

EAN : 9782849344071

Appartient à la collection : Histoire du droit & des institutions 2266-5129

Titre de couverture : [Chouans contre bleus (1793-1795). la justice militaire sous la Révolution française.]

Classification décimale Dewey : 355.609 033

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. 251-252. Notes bibliogr. Index

Résumé ou extrait : La 4e de couverture indique : Parmi les différentes justices qui existaient sous la Révolution, la justice militaire est originale et bien mal connue, en raison de sa complexité et de l'accès peu aisé aux sources. C'est pourquoi elle conserve une bien mauvaise réputation chez ceux qui s'y sont intéressés. Néanmoins, en étudiant l'Armée des Côtes de Cherbourg (1793-1795), alors en position depuis la Normandie jusqu'au Maine, les sources disponibles — inédites - permettent de se faire une idée bien précise de ce qu'elle fut, les infractions qu'elle a poursuivies (au premier chef desquelles on trouve la désertion, le vol...) et les sanctions qu'elle a rendues. Pas moins de 973 prévenus ont été inquiétés par la justice militaire et 391 d'entre eux ont été condamnés à des peines variées (mort, fers, détention, dégradation civique...). Rendre la justice à l'encontre de soldats n'est pas une affaire facile : les difficultés rencontrées sont en effet immenses, depuis le choix des juges, leurs moyens d'action, les obstacles qu'ils

peuvent rencontrer (lenteur, impunité, intervention des représentants du peuple...). Cependant, ces juges se sont efforcés de punir autant que possible les infractions et de réfréner les violences commises par des militaires : la République, en effet, ne pouvait accepter que ses enfants qui la servent en armes ne deviennent des « soudards ». Sébastien Evrard est docteur en droit de l'Université Paris II (Panthéon-Assas), il enseigne le droit, l'histoire et l'économie à l'Université de Lorraine.

Sujet - Nom commun : Chouannerie

Justice militaire -- France -- 1792-1795 (Convention nationale)